



Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 des « Etangs du canal d'Ille-et-Rance » Compte-rendu de la réunion n°11 du 16 septembre 2014

M. Jean-Yves PRAUD, Président du COPIL et vice-président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine en charge de l'économie sociale et solidaire, a présidé, le 16 septembre 2014, la réunion du comité de pilotage Natura 2000 « Etangs du canal d'Ille-et-Rance » organisée à Hédé-Bazouges.

Étaient présents :

Collectivités territoriales et groupements concernés

- Jean-Yves PRAUD, vice-président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine en charge de l'économie sociale et solidaire,
- Michel MESGOUEZ, 3^{ème} adjoint de Dingé
- Alain FOUGLE, Maire de Feins, Président de la communauté de communes du Pays d'Aubigné
- Didier CADOU, 4^{ème} adjoint de Hédé-Bazouges
- Yves DESMIDT, 1^{er} adjoint de Saint-Symphorien
- Jean-Christophe BENIS, Maire de Hédé-Bazouges et vice-président de la communauté de communes Bretagne romantique
- Michel EVRARD, CDC Bretagne romantique, Directeur du pôle « politiques publiques et animation du territoire »
- Véronique VERON, Région Bretagne, Direction des voies navigables, Chargée d'étude
- Samuel FAUCHON, Région Bretagne, Direction des voies navigables, Technicien
- Julien LARCHER, Syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et de l'Illet, Technicien rivière
- Nathalie OLIVIERO, Syndicat mixte du bassin du Linon, Animatrice-coordinatrice
- Alice LANDAIS, Cellule d'animation du SAGE Rance – Frémur – Baie de Beaussais
- Gwendoline LE CUNFF, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, service Espaces Naturels, Chargée de mission N2000

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

- Florian GUERINEAU, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35
- Philippe BAUDRON, Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- Didier CADOU, Association GRECIA
- Armelle ANDRIEU, Association Eaux et rivières de Bretagne, Chargée de mission SAGE
- Tony MOUGENOT, Association Bretagne Vivante
- Thomas DUBOS, Association Groupe Mammalogique Breton
- André LEBRETON, Comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine (CDRP 35)

Représentants de l'État

- Hugues JARDIN, Sous-préfecture de Fougères, secrétaire général
- Murielle-Anne LEFORT, DREAL Bretagne, Chargée de mission « biodiversité »
- Terokasy RADIO, DDTM 35, Chargée de Natura 2000
- Jean-Philippe HUERTAS, DDTM 35

Invités

- Pierre LETORT, Association Départementale de chasse fluviale (ADCF 35)
- Laurent COUPEL

Absents excusés :

- François LOBIT, Sous-préfet de Saint-Malo
- ONEMA – SD35
- Eric GUELLEC, Président du conservatoire botanique national de Brest
- Bruno DELAMARCHE, Directeur du Pays de Fougères

Ordre du jour

1. Introduction des services de l'Etat
2. Rappels sur la démarche Natura 2000 et le site des étangs du canal d'Ille-et-Rance
3. Discussion concernant le lancement de l'animation sur le site
4. Discussion concernant le projet de télési

Déroulement de la réunion

Mot d'accueil et ouverture de la réunion par J.-Y. PRAUD, président du COPIL du site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance. J.-Y. PRAUD résume également l'historique du site et son contexte depuis l'élaboration du document d'objectif (DOCOB). Réalisation d'un tour de table. M. le maire de Hédé-Bazouges en profite pour accueillir les membres du COPIL sur la commune.

Le diaporama projeté en séance étant joint à ce compte rendu, seuls les échanges avec la salle et remarques sont retranscrits ci-après.

Introduction des services de l'Etat (DDTM)

La DDTM fait un rapide historique sur le contexte Natura 2000 sur les étangs du canal d'Ille-et-Rance, des premières discussions en 2004 jusqu'à aujourd'hui :

Le site a été désigné par l'Europe en 2004 au titre de Natura 2000 (Site d'importance communautaire) et par arrêté ministériel le 4 mai 2007 (Zone spéciale de conservation).

La phase d'élaboration du DOCOB a alors été initiée. Il a été rédigé par A. ANDRIEU entre avril 2011 et novembre 2012. Cette période de réflexion concernant l'avenir du site (état des lieux, constat, élaboration d'orientations de gestion, etc.) a été finalisée par l'approbation du document par le préfet le 12 décembre 2012. L'ICIRMON était alors la structure opératrice pour l'élaboration.

En l'absence de candidats susceptibles d'assurer l'animation et avec la fin du programme de crédits européens, il y a eu une période de sommeil du site (pendant un an et demi. Grâce à une mutualisation du site avec celui de la vallée du Canut, l'animation a pu reprendre sur les étangs du canal en 2014.

Le site entre donc dans une nouvelle phase, celle de l'animation, dont l'objectif est de gérer le site sur le long terme avec éventuellement des financements de l'Etat et de l'Europe dans le cadre de contrats Natura 2000, la proposition de la charte N2000 engageant les signataires à maintenir ou développer des pratiques favorables à la conservation du site, des réunions régulières de l'instance du COPIL pour faire le point sur l'évolution du site et évaluer à terme le site afin de définir son évolution dans le temps.

La démarche Natura 2000 et le site des étangs du canal d'Ille-et-Rance

G. LE CUNFF rappelle, via le diaporama joint, ce qu'est la démarche Natura 2000 et reprend les éléments clés du DOCOB Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance.

M.-A. LEFORT intervient pour signaler que le formulaire standard des données a été modifié lors de la période de latence pour y intégrer l'agrion de Mercure (libellule) qui a été observé sur l'étang de Bézardière en 2012.

F. GUERINEAU souligne la nécessité d'élargir le site Natura 2000 pour mieux intégrer les habitats favorables au maintien de cette espèce. Cela est valable pour les espèces de chauves-souris également. J.-Y. PRAUD est d'accord sur cette observation mais relève la difficulté actuelle à faire évoluer les périmètres Natura 2000 dont les services de l'Etat avaient fait part lors de l'élaboration du DOCOB. Le sujet méritera néanmoins d'être abordé prochainement en COPIL. Ce dernier est en effet l'instance où ces questions doivent être abordées.

Phase d'animation sur le site

J.-Y. PRAUD intervient pour exprimer ses attentes concernant l'animation du site en matière d'implication des membres du COPIL notamment au sein de groupes de travail.

Il ajoute qu'il regrette la faible mobilisation des exploitants agricoles lors de l'élaboration du DOCOB. Même s'il reconnaît que les étangs sont peu concernés par des surfaces agricoles.

Communication :

Réunion publiques :

Selon J.-C. BENIS et P. LETORT, les réunions publiques ne sont pas le bon outil de communication. En revanche, sont évoquées des réunions au sein des conseils municipaux ou mutualisées avec les élus du site afin de mobiliser les élus qui sont des relais locaux. P. LETORT propose également des réunions thématiques (reptiles et amphibiens, oiseaux, etc.) qui seraient plus porteuses dans le cadre de la sensibilisation. En revanche, ce type de communication peut ne toucher que des personnes déjà sensibilisées selon T. MOUGENOT. M.-A. LEFORT indique que des réunions d'informations des élus du site sur les évaluations d'incidence Natura 2000 seraient intéressantes.

Panneaux :

Un autre moyen de communiquer selon J.-C. BENIS est la mise en place de panneaux, notamment sur les étangs très fréquentés par les promeneurs (étangs de Bazouges et étangs du Boulet). V. VERON indique que des projets sont à l'étude en partenariat avec la fédération de pêche et qu'ils pourront être proposés aux membres du COPIL lors de la prochaine réunion. Il est néanmoins important de bien positionner ces panneaux afin de limiter la pollution visuelle induite.

Communication interne (au sein du COPIL) :

V. VERON signale que des travaux ont eu lieu sur les étangs pendant la période d'animation. Il lui semble important de faire un retour au sein même du COPIL. Cette communication interne porte sur des travaux ayant eu lieu sur les digues des étangs, sur le suivi des courbes de niveaux d'eau validées en groupe de travail et sur la nouvelle contractualisation entre la région, l'association départementale de chasse fluviale et la fédération de chasse concernant les étangs.

S. FAUCHON précise les travaux entrepris sur les digues. Une première phase de travaux a eu lieu sur l'étang de Bazouges. Il s'agit d'opérations réglementaires et imposées suite à un diagnostic réalisé par les services de l'Etat (DREAL). Une deuxième phase de travaux sera bientôt lancée afin d'être en conformité d'ici 2015-2016. Des travaux de différentes ampleurs sont donc prévus (re-talutage, pose de piézomètres, agrandissement du déversoir de Hédé, etc.) pour un montant atteignant 250 000€ pour les quatre étangs. Il est précisé que le COPIL sera associé aux démarches afin de limiter les impacts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire (chauves-souris en hivernage dans le déversoir, coupe d'arbres sur les digues, etc.)

S. FAUCHON indique ensuite que les quatre étangs suivent globalement la courbe des niveaux d'eau validée en groupe de travail. Les étangs du Boulet et de Bézardière sont néanmoins un peu plus haut en raison de travaux ayant dû être réalisés sur l'étang du Boulet (impliquant une fermeture des vannes de sortie) et de paquets de nénuphar agglutinés dans la vanne. Cela combiné aux précipitations du mois d'août, les étangs se sont donc mis en charge mais les niveaux devraient redescendre progressivement.

Lettre d'information Natura 2000

Le comité de pilotage acte la rédaction de trois lettres d'informations Natura 2000 par an, dont une en format papier et les autres en format informatique, transmises aux membres du COPIL qui se chargent de les relayer auprès de leurs réseaux (insertion dans les bulletins communaux et intercommunaux, etc.). Il est convenu que le premier numéro papier de la lettre retrace la démarche Natura 2000 et les enjeux du site, à l'instar de la lettre d'information n°1 du site Natura 2000 « Vallée du Canut ». Il est entendu que chaque acteur souhaitant transmettre une information puisse le faire via la lettre. La trame des articles et les propositions des acteurs seront relayées par mail.

Comité de pilotage et autres réunions :

Le comité de pilotage acte la réunion de ses membres à raison de trois fois par an (avec au minimum deux réunions et une sortie de terrain) afin de conserver une bonne dynamique sur le site. Des groupes de travail pourront éventuellement être organisés si besoin.

Site internet :

Le COPIL souhaite qu'une plateforme internet puisse servir de vecteur de communication. Toutefois, les réserves émises à ce jour par la structure animatrice feront l'objet d'échanges avec la DREAL. Par ailleurs, M.-A. LEFORT indique que la plate-forme de la DREAL sera prochainement ré-ouverte via l'application Géobretagne. Elle pourra accueillir les DOCOB, cartographies et arrêtés des sites Natura 2000 en Bretagne notamment.

Deux sujets principaux de communications :

En effet, deux types de communication ont été énoncés dans un premier temps sur le site Natura 2000. J.-Y. PRAUD indique que ces deux sujets sont complémentaires et que l'un n'exclut pas l'autre.

Communication sur l'animation courante du site (travaux, réunions, etc.) :

Pour J.-C. BENIS et J.-Y. PRAUD, il est indispensable de communiquer sur les actions entreprises dans le cadre de l'animation, afin de montrer que des choses se passent sur le site et qu'il n'y a pas de « mise sous cloche ». Il faut donc saisir toutes les occasions pour communiquer et utiliser l'ensemble des supports mobilisables pour expliquer ce qu'est le projet Natura 2000.

Projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 :

T DUBOS intervient en disant que le projet d'extension du périmètre est un sujet sur lequel il faut communiquer auprès de la population locale (élus dans un premier temps) afin de faire tomber les préjugés sur Natura 2000 (sanctuarisation, mise sous cloche) et de restaurer son image. Il faudra ainsi expliquer les raisons d'une extension (difficulté d'agir sur le périmètre actuel...) et les avantages que pourront en tirer les acteurs locaux (contrats Natura 2000, MAEC, etc.) afin de travailler dans un contexte apaisé. M.-A. LEFORT prend l'exemple d'un autre site sur lequel un projet d'extension est en cours. Ce projet étant construit par l'ensemble des composantes du COPIL (tracé, etc.), il est accepté par tous car l'ensemble des acteurs ont été consultés en amont. Le projet a alors plus de chances d'aboutir. Le seul inconvénient d'une telle démarche est que cela s'inscrit dans le temps.

Chantier bénévole :

La Région informe les membres du COPIL du souhait d'une classe de BTS de réaliser un chantier bénévole sur l'étang de Bazouges (remise en état de la queue d'étang) en octobre 2014. Cette intervention est actée par le COPIL qui acte également l'invitation des membres du COPIL et de la presse lors de cette journée une fois que la date sera fixée par la Région.

Prochains travaux ou études souhaités ou déjà prévus, évoqués par le comité de pilotage :

Travaux prévus

- Coupe de saules prévue l'hiver prochain sur l'étang de Bézardière avec vente du bois à des particuliers. Cela permettra, dès 2015, de rendre des fossés borgnes (déconnexion avec l'étang) afin de favoriser les amphibiens et notamment le triton crêté. Cela permettra également l'accès et ainsi la réouverture des queues d'étangs qui ont tendance à se refermer.

Souhaits de travaux

Sont recensés ci-après les projets ayant été évoqués lors du comité de pilotage. Il est important de signaler qu'il ne s'agit pas d'une promesse de réalisation dans le cadre de Natura 2000. Chaque projet devra faire l'objet d'une étude afin d'évaluer la faisabilité technique et financière ainsi que la pertinence de ce projet au titre de Natura 2000.

- Réfection de la digue sur la queue d'étang sud du Boulet. Enjeu esthétique principalement (digue qui s'écroule) mais également enjeu pratique (passage du sentier sur la digue) et écologique (les mares créées en amont pourraient avoir un rôle dans la qualité de l'eau en retenant les eaux traversant des zones agricoles avant l'entrée dans l'étang et elles pourraient être un habitat du triton crêté si une déconnexion mares/étang était mise en œuvre). Il est acté que la Région et le Département aillent voir le projet sur place. A noter : le projet ne se situe pas dans le périmètre du site Natura 2000.
- Canalisation du public sur l'étang de Hédé (camping-car, déchet, feu...) et gestion des déchets sur l'étang du Boulet. Une partie de cette opération peut être finançable dans le cadre de contrats Natura 2000. Ce point méritera la tenue d'un groupe de travail afin d'évaluer les différentes options.
- Etudes : il y a un manque de données concernant les invertébrés (aquatiques ou non). La loutre serait à

suivre mais il est intéressant de lui laisser quelques années pour s'implanter sur le site.

- Mise en place de panneaux pour expliquer la démarche Natura 2000 sur les sites les plus fréquentés. Cette opération n'est pas finançable par l'Europe. Il est également nécessaire de limiter la pollution visuelle sur les sites.
- Passerelles à réhabiliter au niveau de la queue d'étang de Bazouges
- Aménagement d'un secteur accessible aux PMR sur l'étang de Bazouges
- Consolidation de la digue de Planche-Roger (étang du Boulet) afin de permettre le passage de gros véhicules et la création d'un passage pour les piétons à côté de la voie de circulation. Il s'agit d'un travail à mener par le service route du Département (la route lui appartenant). Toutefois, la digue (appartenant à la Région) devra être élargie pour permettre ce genre de travaux.

Contrats et charte Natura 2000 :

A. ANDRIEU indique que les exploitants au nord de l'étang du Boulet seraient intéressés par des MAE.

La DREAL précise que la charte Natura 2000 pourrait être signée par des propriétaires ou usagers du site.

Projet de télési

Suite à une présentation succincte du projet de télési sur l'étang de Hédé par J.-Y. PRAUD, les discussions sont ouvertes.

Les communes concernées (Saint-Symphorien et Hédé-Bazouges), la Région et les services de l'Etat ont été sollicités par le porteur de projet. Aucun d'entre-eux n'a émis d'avis contre définitif à ce jour.

La Région Bretagne a été sollicitée pour une demande d'AOT qui n'a pas été attribuée car la région souhaite recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs concernés. Il n'y a pas eu de concertation des usagers par le porteur de projet à ce jour.

Selon Y. DESMIT et J.-C. BENIS, invités à plusieurs réunions avec la Région et les services de l'Etat par le porteur de projet indiquent que la Région n'a pas rejeté le projet mais demande un surplus d'informations techniques et qu'elle trouve le projet bien monté. Il est également dit que l'alimentation en eau resterait la priorité et que le marnage devrait être conservé.

La commune de Saint-Symphorien ne rejette pas définitivement le projet à l'exception de la proposition de parking. La commune refuse que le stationnement se fasse sur le site. Le porteur de projet devra trouver une autre solution. La commune souhaite également recueillir les avis des habitants à proximité et chiffrer le poids de l'ensemble des contraintes même si sur le plan paysager, le projet ne semble pas impacter de façon catastrophique le site selon Y. DESMIDT qui précise également que la commune de Saint Symphorien n'aurait rien à y gagner (implantation proche de la commune de Hédé) étant donné l'implantation du projet d'un point de vue communal. La commune n'émet pas d'avis tranché pour, plutôt un avis très tiède car beaucoup d'aspects n'ont pas été abordés (tels que l'évacuation des eaux usées, les déchets, les parkings)

La commune de Hédé-Bazouges émet plutôt un avis défavorable, l'impact pouvant être fort par rapport aux habitations localisées face au projet. La commune suivra l'avis du COPIL quel qu'il soit. Sans être favorable au projet, J.-C. BENIS reconnaît que le porteur de projet a répondu à de nombreuses interrogations des collectivités concernées (comme la prise en compte des marnages de l'étang par exemple).

Les autres membres du COPIL s'interrogent sur différents points du projet :

A. ANDRIEU s'inquiète de l'importance potentielle d'affluence sur l'étang due au projet qui pourrait s'avérer dramatique pour les pelouses à coléanthe. Elle ajoute que l'étang présente une forte responsabilité dans la conservation de cette espèce. T. DUBOS indique que le dérangement des oiseaux et chiroptères pourrait être très important également, même si les installations en elles-mêmes ne seraient pas très impactantes.

P. LETORT et A. ANDRIEU se questionnent sur l'ouverture de l'activité en cas de présence de cyanobactérie (ces dernières ont parfois été observées sur l'étang) et du risque sanitaire encouru.

La problématique principale pour J.-Y. PRAUD est l'accueil d'un grand nombre de personnes induisant de nouveaux questionnements (dérangements, déchets, destruction de milieux, sanitaires, etc.).

Selon la DREAL et T. DUBOS, la première question que doivent se poser les collectivités concernées est :

« souhaite-t-on aboutir à un étang artificiel et anthropisé ou à un étang relativement naturel ? ». La réponse à cette question conditionnera la suite et les éventuelles questions de faisabilité du projet par rapport aux différentes réglementations existantes (PLU, Loi sur l'eau, etc.).

La DREAL ajoute que le COPIL ne peut pas, à ce jour, émettre d'avis motivé au titre de Natura 2000. En effet, le projet ne semble pas finalisé (nombreuses questions sans réponse) ni formalisé (pas d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000), d'après les interventions des collectivités et de la DDTM. Le COPIL ne pourrait se prononcer qu'à titre informatif suite à une évaluation des incidences au titre de Natura. Un rejet du projet ne saurait, en tout état de cause, être motivé par Natura 2000.

Y. DESMIDT intervient en disant qu'il est possible que le COPIL n'ait pas à se positionner, si les communes ou la Région le font avant de façon négative. Il souhaite que les communes soient courageuses et puissent dire non au projet si cela leur semble nécessaire.

J.-Y. PRAUD intervient en disant que le COPIL ne peut donner un avis aujourd'hui mais qu'en revanche, il peut attirer l'attention du porteur de projet sur les différentes réserves émises par les collectivités d'abord, puis par la réglementation.

La DREAL conclue sur le fait que si le COPIL délivrait un avis suite à une évaluation des incidences, ce dernier serait non opposable et seulement à titre informatif. Seul l'avis des communes / collectivités et services de l'Etat sur les différentes réglementations serait décisif.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, J.-Y. PRAUD remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Il indique qu'une réunion du comité de pilotage sera prochainement fixée par mail avec éventuellement une interrogation des membres via un doodle, si possible en janvier 2015.

M. Le Président du COPIL Natura 2000
« Etangs du canal d'Ille-et-Rance »

Jean-Yves PRAUD

